



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 09 SEPTEMBRE 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 30 Août 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 00

Extrait n°BC-09-2021/150

Objet : Approbation du plan de financement de l'opération « Travaux d'amélioration et de renforcement de la distribution en eau potable du Quartier Démare - Commune de Basse-Pointe ».

PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Maurice BONTE, Frédéric BUVAL, Charles CARISTAN, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Annick COMIER, Olivier JEAN-DENIS, Norbert MONSTIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Jonathan TABAR, Jiovanny WILLIAM.

Arrivés en cours de séance : Joseph PERASTE, Germain DUTON, Thierry MARECHAL

ABSENTS OU EXCUSES :

Sainte-Rose CAKIN, Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Christian RAPHA.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et le décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Considérant qu'il s'agit pour CAP Nord Martinique de procéder à l'amélioration et au renforcement du réseau sur une portion de route sur la RD21. L'exploitant a interpellé la Collectivité sur l'état du réseau permettant l'alimentation en Eau Potable des abonnées du quartier Démare à Basse-Pointe.

La canalisation a subi de nombreuses réparations au cours des deux dernières années de la part de l'exploitant pour causes de fuites et du fait que le réseau est en fin de vie ;

Considérant que l'objectif est de réduire les pertes en ligne compte tenu du fait que le secteur connaît depuis la sécheresse de 2020 des difficultés d'alimentation récurrentes et persistantes ;

Les travaux consisteront à reprendre une partie du réseau du chemin Démare (RD21) en Fonte DN (Diamètre Nominal)125mm et deux antennes en PEHD (Polyéthylène Haute Densité) DN75mm. Il sera posé sur environ 1 km pour la fonte et sur 380m pour le PEHD et alimentera environ 62 habitations ;

Considérant les actions à mener pour la réalisation de l'opération, à savoir :

- Opération prévue dans le cadre de l'Accord-Cadre à bons de commande Nord Atlantique - Lot 1 – Programme 2021 ;
- Demande de permission de voirie à la Ville de Basse-Pointe et validation des plans d'EXE par le concessionnaire.

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération :

- Démarrage de l'opération : Juin 2021 ;
- Démarrage prévisionnel des travaux : Octobre 2021 ;
- Achèvement de l'opération : Décembre 2021 ;
- Durée des travaux : 12 Semaines.

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses

Travaux		450 000,00 €
Total (HT)		450 000,00 €

Recettes

FEDER	70%	315 000,00 €
ODE	30%	135 000,00 €
Total (HT)	100%	450 000,00 €

Considérant que par courrier en date du 23 août 2021, l'ODE a informé que le comité des financeurs a émis un avis favorable pour le financement de cette opération dans le cadre du Plan Eau Martinique ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le plan de financement de l'opération « Travaux d'amélioration et de renforcement de la distribution en eau potable du quartier Démare à Basse-Pointe, comme suit :

Dépenses

Travaux		450 000,00 €
Total (HT)		450 000,00 €

Recettes

FEDER	70%	315 000,00 €
ODE	30%	135 000,00 €
Total (HT)	100%	450 000,00 €

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 27 Septembre 2021

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

